

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 8 AVRIL 1863.)

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1863.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1863, renferme des crédits ordinaires et extraordinaires pour une somme totale de fr.	40,533,115 60
Les crédits alloués pour l'exercice précédent ne s'élevant qu'à	40,422,010 19
Le Budget de 1863 est plus élevé que celui de 1862 d'une somme de fr.	111,103 41
Mais si l'on distrait du premier les augmentations relatives aux intérêts des cautionnements et des consignations, qui ne sont point des aggravations de charge pour le trésor, puisqu'elles se trouvent plus que compensées par l'augmentation de recette qui figure au Budget des Voies et Moyens du chef de l'emploi de ces fonds, soit	115,000 »
Le Budget de 1863 présente, sur celui de l'année précédente, une <i>diminution réelle</i> de fr.	1,896 59

Les dépenses de la Dette publique sont divisées en trois catégories, qui font chacune l'objet d'un chapitre spécial, savoir :

- 1° La dette publique proprement dite;
- 2° Les rémunérations;
- 3° Les fonds de dépôt.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Comme l'année précédente, la seule modification importante introduite dans ce chapitre porte sur le crédit affecté à la garantie d'un *minimum* d'intérêt accordée à certaines sociétés anonymes, notamment par la loi du 20 décembre 1851.

Ce crédit, qui avait été réduit au Budget de 1862 d'une somme de 225,000 francs, a paru susceptible, en présence des résultats de l'année 1861, d'une nouvelle diminution de 25,000 francs. Une légère réduction de fr. 87 07 c^t sur l'allocation relative aux rentes viagères, complète la somme de fr. 25,087 07 c^t représentant la diminution totale du chapitre.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Les différences en plus et en moins qu'ont respectivement subies les chiffres des diverses natures de dépenses comprises dans ce chapitre, se traduisent par une

NOTE PRÉLIMINAIRE.

augmentation de fr. 23,190 48 c'. C'est la somme destinée au paiement des pensions militaires qui a reçu la principale majoration (24,000 francs). A différentes reprises, le Département de la Guerre a fait connaître à la Chambre les motifs qui justifient l'augmentation du chiffre des pensions militaires. Ces motifs ayant été rappelés tout récemment encore dans une note qui a été remise à la section centrale chargée d'examiner le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1862, on croit inutile de les reproduire ici.

Quelques autres parties du crédit relatif aux pensions ont dû être majorées, afin de mettre les crédits portés au Budget mieux en rapport avec les dépenses réelles de chaque catégorie de pensions.

Les diverses modifications introduites à l'article 24 se résument par une augmentation de fr. 27,000 »

Mais les décès survenus parmi les ayants droit ont amené, sur le crédit de l'article 25, relatif aux traitements d'attente, etc., une diminution de 5,809 52

Ainsi, l'augmentation du chapitre II se trouve réduite à . . . fr. 23,190 48

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Par suite de la progression des revenus publics, un certain nombre de cautionnements de comptables de l'État ont été révisés et augmentés. D'un autre côté, de nouveaux emplois comptables ont été créés dans l'administration des chemins de fer de l'État et dans les postes. Ces circonstances, qui ont eu pour résultat d'augmenter le chiffre du fonds des cautionnements, occasionneront, du chef du paiement des intérêts, une augmentation de dépense qui a été évaluée à 25,000 francs.

Il est aussi devenu nécessaire, à cause de l'élévation du solde du fonds des consignations, d'augmenter le crédit destiné au paiement des intérêts. Ce crédit, qui était au Budget de 1862 de 150,000 francs, a été porté à 238,000 francs.

Un tableau joint à la présente note préliminaire indique, par chapitre, les augmentations et les diminutions que présentent, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, les Budgets des exercices 1862 et 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1863.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1863,						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			
I.	Service de la dette	53,554,727 66	1,904 55	53,556,652 21	53,509,727 66	1,817 48	53,511,545 14	"	25,000 "	"	87 07	"	25,087 07	
II.	Rémunérations	5,876,000 "	556,577 98	6,452,577 98	5,922,000 "	555,568 40	6,455,568 40	40,000 "	"	"	22,809 52	25,190 48	"	
III.	Fonds de dépôt.	653,000 "	"	653,000 "	766,000 "	"	766,000 "	115,000 "	"	"	"	115,000 "	"	
	TOTAUX. . fr.	59,865,727 66	558,282 55	40,422,010 19	59,997,727 66	555,585 94	40,553,115 00	159,000 "	25,000 "	"	22,896 59	156,190 48	25,087 07	
								EN PLUS : 154,000 "			EN MOINS : 22,896 59			
													AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr	111,105 41

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de *quarante millions cinq cent trente-trois mille cent treize francs soixante centimes* (fr. 40,353,113 60 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 5 avril 1862.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	•	•
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560	•	•
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	5,502,640	78	•
4	Frais relatifs à cette dette	1,200	•	•
5	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1865)	1,754,244	•	•
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).	584,748	•	•
6	Frais relatifs aux mêmes dettes.	50,000	•	•
7	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000	•	•
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	500,000	•	•
8	Frais relatifs au même emprunt	1,500	•	•
9	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 fr., montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865)	4,204,027	44	•
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	954,428	52	•
10	Frais relatifs à la même dette	15,000	•	•
11	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865).	5,809,520	•	•
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. %, du capital (mêmes semestres).	425,280	•	•
12	Frais relatifs au même emprunt	10,000	•	•
15	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865)	7,092,688	50	•
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. %, du capital (mêmes semestres).	788,076	50	•
14	Frais relatifs à la même dette	20,000	•	•
15	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865)	5,122,100	•	•
	Dotation d'amortissement, à ½ p. %, du capital (mêmes semestres).	546,910	•	•
16	Frais relatifs à cette dette	8,000	•	•
17	Rentes viagères	•	•	1,501 01
	A REPORTER, fr.	51,405,913	54	1,501 01

POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	51,405,915 54	1,501 61	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	1,100,000	.	
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	6,500	.	
20	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,550	.	35,311,545 14
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c'	515 87	
22	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	.	
25	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	.	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant mercées	"	7,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	58,000 "	
	— civiles	"	77,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'anc. caisse de retraite.	"	300,000 "	
	— militaires	5,456,000 "	"	
	— de l'ordre de Léopold.	34,000 "	"	
	Marine. — Pensions militaires	14,000 "	"	
	<i>Pensions civiles.</i>			
24	Affaires Étrangères. { Marine.	21,000 "	"	
	{ Aff. Étrangère.	65,000 "	"	5,922,000 "
	Justice { Ecclésiastiques	166,000 "	"	
	{ Civiles	165,000 "	"	525,000 "
	Intérieur.	200,000 "	"	
	Travaux publics	226,000 "	"	
	Guerre	54,000 "	"	
	Finances.	1,525,000 "	"	
	Cour des comptes.	15,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	5,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	6,000 "	
	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 "	"	
		5,922,000 "	525,000 "	6,455,568 46
25	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	"	5,827 72	
	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>).	"	4,558 62	10,568 46
		"	402 12	
		"	10,568 46	
	A REPORTER. fr.	50,251,727 66	535,385 94	50,787,115 60

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	59,231,727 00	555,385 94	59,707,113 00
CHAPITRE III.				
<i>Fonds de dépôt.</i>				
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du trésor, par les comp- tables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 525,000 »	528,000 "	"	766,000 "
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 258,000 "	258,000 "	"	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		59,997,727 66	555,385 94	40,553,113 60

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 3 avril 1862.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

pour l'exercice 1863.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Service de la dette.</i>		
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.
4	"	Frais relatifs à cette dette
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1865) 1,754,244
	b.	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) a) 584,748
6	"	Frais relatifs aux mêmes dettes
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850. 1,200,000
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt b) 500,000
8	"	Frais relatifs au même emprunt
9	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865) 4,204,027 44
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). c) 954,428 52
10	"	Frais relatifs à la même dette.
11	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865) 3,809,520
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). d) 423,280
12	"	Frais relatifs au même emprunt
15	a.	Intérêts, à 4¼ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865). 7,092,688 50
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e) 788,076 50
14	"	Frais relatifs à la même dette.
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1865) 3,122,190
	b.	Dotations d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) f) 546,910
16	"	Frais relatifs à cette dette
17	"	Rentes viagères
A REPORTER. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
5,502,040 78	"	5,502,040 78	5,502,040 78	"	"	
1,200 "	"	1,200 "	1,200 "	"	"	
2,338,002 "	"	2,338,002 "	2,338,002 "	"	"	a) Annexe n° 1.
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	b) Annexe n° 2.
1,500 "	"	1,500 "	1,500 "	"	"	
5,249,355 76	"	5,249,355 76	5,249,355 76	"	"	c) Annexe n° 3.
13,000 "	"	13,000 "	13,000 "	"	"	
4,232,800 "	"	4,232,800 "	4,232,800 "	"	"	d) Annexe n° 4.
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
7,880,765 "	"	7,880,765 "	7,880,765 "	"	"	e) Annexe n° 5.
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
5,469,100 "	"	5,469,100 "	5,469,100 "	"	"	f) Annexe n° 6.
8,000 "	"	8,000 "	8,000 "	"	"	
"	1,301 61	1,301 61	1,588 68	"	87 07	
51,403,915 54	1,501 61	51,405,215 15	51,405,302 22	"	87 07	

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,405,915 54	1,501 61	51,405,215 15	51,405,502 22	"	87 07	
1,100,000 "	"	1,100,000 "	1,125,000 "	"	25,000 "	
6,500 "	"	6,500 "	6,500 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
"	515 87	515 87	515 87	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
55,509,727 66	1,817 48	55,511,545 14	55,550,652 21	"	25,087 07	
DIMINUTION. . . . fr.				25,087 07		
5,922,000 "	525,000 "	6,445,000 "	6,418,000 "	27,000 "	"	a) Annexe n° 7.
"	10,568 46	10,568 46	14,577 98	"	3,809 52	
5,922,000 "	553,568 46	6,455,568 46	6,452,577 98	27,000 "	3,809 52	
AUGMENTATION. . . . fr.				23,190 48		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 525,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
27	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	10	Service de la dette
II.	12	Rémunérations
III.	14	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
528,000	"	528,000	505,000	25,000	"	
258,000	"	258,000	150,000	88,000	"	
766,000	"	766,000	655,000	115,000	"	

55,509,727 60	1,817 48	55,511,545 14	55,550,652 21	"	25,087 07
5,922,000	555,568 46	6,455,568 46	6,432,577 98	25,190 48	"
766,000	"	766,000	655,000	115,000	"
59,997,727 60	555,585 94	60,555,115 60	60,422,010 19	150,190 48	25,087 07
AUGMENTATION. fr.				111,103 41	

(16)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1865.

ANNEXE N° 1.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1861.*Semestre au 1^{er} février 1861.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 707,866 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 27,699,466 67 c.	415,492 »	

Semestre au 1^{er} août 1861.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 721,251 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 28,590,466 67 c.	428,857 »	
TOTAL fr.		<u>1,429,097 »</u>

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1861.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis	58,474,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1861 et jouissances antérieures	28,590,466 67
RESTANT DES CAPITAUX fr.	<u>29,884,333 33</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1861.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1861)*Semestre au 1^{er} juillet 1861.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 438,420	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,421,000 francs	288,420	»		

Semestre au 1^{er} janvier 1862.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 447,240	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,862,000 francs.	297,240	»		

TOTAL fr.	885,660	»
---------------------	---------	---

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1862.

Capital primitif de l'emprunt fr.	30,000,000	»
---	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1861 et jouissances antérieures.	14,862,000	»
---	------------	---

RESTANT DU CAPITAL. fr.	15,138,000	»
---------------------------------	------------	---

POUR L'EXERCICE 1863.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4½ POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1861.*Semestre au 1^{er} mai 1861.*

Dotation : ½ p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	} 1,009,905 03
Intérêt du capital amorti : 2¼ p. % de fr. 23,675,149 78 c.	332,690 87	

Semestre au 1^{er} novembre 1861.

Dotation : ½ p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	} 1,032,540 03
Intérêt du capital amorti : 2¼ p. % de fr. 24,681,149 78 c.	555,325 87	

TOTAL fr.	2,042,445 06
---------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1861, de la dette 4½ p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1861 et jouissances antérieures	24,681,149 78
RESTANT DU CAPITAL fr.	70,761,682 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4½ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1861.*Semestre au 1^{er} mai 1861.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 458,406 25
Intérêt du capital : 2 1/4 p. % de 10,078,500 francs	226,766 25	

Semestre au 1^{er} novembre 1861.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 448,195 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,513,500 francs	256,555 75	

TOTAL fr.	886,600 »
---------------------	-----------

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1861.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance au 1 ^{er} mai 1861 et jouissances antérieures	40,513,500 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	74,142,500 »
----------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1863.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4½ POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1861.*Semestre au 1^{er} mai 1861.*

Dotation : ¼ p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 555,624 25
Intérêt du capital amorti : 2¼ p. % de 7,181,600 francs	161,586 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1861.

Dotation : ¼ p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 568,089 25
Intérêt du capital amorti : 2¼ p. % de 7,755,600 francs	174,051 »	

TOTAL fr.	1,125,715 50
---------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1861, de la dette à 4½ p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300 »
--	---------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1861 et jouissances antérieures	7,755,600 »
--	-------------

RÉSTANT DU CAPITAL fr.	149,879,700 »
----------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N^o 6.

**Detle de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble : 69,382,000 francs,**

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1861.*Semestre au 1^{er} mai 1861.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	175,455 »	} 184,772 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 503,000 francs	11,317 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1861.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	175,455 »	} 188,912 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 687,000 francs	13,457 50	

TOTAL fr.	573,685 »
---------------------	-----------

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1861.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis fr.	69,382,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1861 et jouissances antérieures	687,000 »
--	-----------

RESTANT DES CAPITAUX. fr.	68,695,000 »
-----------------------------------	--------------

